

Parricide et adoption

Philippe Jaffé

Citer ce document / Cite this document :

Jaffé Philippe. Parricide et adoption. In: Bulletin de la Société française du Rorschach et des méthodes projectives, n°38, 1994.
pp. 107-116;

doi : <https://doi.org/10.3406/clini.1994.1672>

https://www.persee.fr/doc/clini_0373-6261_1994_num_38_1_1672

Fichier pdf généré le 17/05/2018

PARRICIDE ET ADOPTION ¹

PHILIPPE JAFFE, *Psy .D.*

*Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education et Institut de Médecine Légale.
Université de Genève(1227, Carouge)*

Pour de nombreux couples bien intentionnés, l'adoption constitue une chance de fonder une famille. Elle représente aussi l'aubaine pour des enfants d'échapper à des circonstances de vie malheureuse. Ainsi, l'adoption est souvent une réussite et améliore la qualité de vie de tous les partenaires de ce remaniement relationnel. Cependant, l'adoption est aussi un processus psychologiquement coûteux, voire parfois traumatique pour l'enfant adopté et pour ses parents tant biologiques qu'adoptifs.

Dans cet article, je me propose d'examiner certains aspects négatifs et cachés de l'adoption :

- En premier lieu, j'examinerai la relation entre adoption, psychopathologie et criminalité.
- Ensuite, à l'aide du cas clinique de David, un jeune homme qui a tué son père adoptif et tenté d'en faire autant avec sa mère adoptive, j'illustrerai comment les aspects psychodynamiques propres à l'adoption sont le plus souvent ignorés au cours d'évaluations psycho-légales².
- Enfin, j'essayerai de démontrer que les homicides commis par des adoptés sont des événements rares mais dont la fréquence est malgré tout sous-estimée.

L'adoption : un processus psychique complexe

Dans toute adoption, le vécu psychologique des différents partenaires doit faire l'objet d'une élaboration psychique parfois très difficile. Les parents biologiques, dont les enfants sont donnés en adoption, sont presque toujours confrontés à un sentiment de perte en dépit des rationalisations qu'ils construisent individuellement ou avec leur entourage. Les parents adoptifs doivent quant à eux faire le deuil de leur incapacité à procréer et doivent gérer des blessures narcissiques profondes et durables. Plus que tout autre et même

¹ *Thème d'une présentation scientifique au Congrès du International Academy of Law and Mental Health tenu à Montréal en Juin 1994 (Jaffé, 1994).*

² Une évaluation psycho-légale ("forensic mental health evaluation" dans les pays anglophones) décrit le processus qui consiste à évaluer la personnalité d'un inculpé dans le but d'assister les juristes concernés (juges, avocats, procureurs, etc.) avec des points de vue d'experts en matière de santé mentale et de comportement humain. L'évaluation psycho-légale ne se base pas sur un savoir propre à une seule profession. En effet, plusieurs professionnels, dont le psychologue ou le psychiatre, peuvent être chargés de conduire une expertise dans ces vastes domaines.

lorsque les conditions paraissent excellentes, l'enfant adopté devra faire face à une tâche jamais achevée : la construction de son identité sur la base de paramètres particuliers. Il devra intégrer le fait que ses parents biologiques l'ont abandonné et il cherchera désespérément à répondre aux questions sans réponse : pourquoi cela m'est-il arrivé et quelle aurait été ma vie sans cela ?

Peut-être le fait qu'une problématique psychologique complexe s'impose ainsi aux différents protagonistes de l'adoption explique-t'il pourquoi ces familles et les enfants adoptés consultent fréquemment des professionnels de la santé mentale. Selon certaines estimations américaines et néerlandaises, les enfants adoptés consulteraient deux fois plus que le reste de la population. Aux États-Unis par exemple, les adoptés représentent environ 2% de la population, mais ils constituent à peu près 4% du nombre de consultants dans les services psychologiques et psychiatriques. Un tel taux sous-entend presque nécessairement que les adoptés ressentent une détresse et présentent des états psychopathologiques plus fréquemment que d'autres catégories de la population.

Dans ce contexte, au moins trois groupes d'enfants adoptés peuvent être distingués : un premier groupe qui en apparence fonctionne bien sur le plan psychologique, un deuxième qui manifeste des problèmes comportementaux plus ou moins patents et un troisième qui rassemble des adoptés avec des troubles psychiatriques.

En ce qui concerne le premier groupe, composé des adoptés fonctionnant plutôt bien, il semblerait que la fréquence de leurs consultations, dans une large mesure, soit due aux particularités de leur parcours qui les ont rendus plus sensibles et plus "sophistiqués" sur le plan psychologique. En effet, étant confrontés aux différentes crises et étapes liées à l'adoption, ces enfants, tout comme leurs familles adoptives, deviennent probablement plus conscients de leurs sentiments et de leurs angoisses intenses. Ils sont de ce fait plus portés à solliciter un soutien auprès de professionnels de la santé mentale.

Le deuxième groupe d'enfants adoptés présente une large gamme de troubles du comportement. Parmi les principaux troubles, Brodzinski, Radice et Huffman (1987) relèvent le mensonge pathologique, le vol, le vagabondage, la pyromanie et la fugue. Ces auteurs signalent encore des dysharmonies cognitives diverses. D'autre part, plusieurs études récentes indiquent des taux plus élevés sur le plan statistique de personnalité antisociale au sens du DSM-III-R (American Psychiatric Association, 1987).

Enfin, le troisième groupe d'adoptés présente des pathologies psychotiques et plus particulièrement schizophréniques.

Ces trois groupes ne constituent pas des catégories rigides. Un enfant appartenant au premier ou au troisième groupe pourra à un moment ou à un autre manifester les troubles du comportement et la pathologie de l'agir propres au deuxième groupe.

Adoption, désordre mental et criminalité

Quelle est la relation entre adoption, désordre mental et criminalité ? Deux études importantes attribuent un poids génétique à certains comportements de personnes adoptées.

Mednick, Gabrielli et Hutchings (1984) ont étudié le lien entre adoption et criminalité et livrent les résultats suivants :

- si ni les parents biologiques ni les parents adoptifs n'ont un passé délictueux (établi sur la base de condamnations pénales), 13,5% de leurs fils adoptés deviennent à terme des délinquants.
- si seuls les parents adoptifs ont un passé délictueux, ce chiffre reste sensiblement le même à 14,7%.

Cependant, les taux de criminalité de la descendance sont significativement plus élevés dans les deux situations suivantes :

- si les parents biologiques ont un passé délictueux, 20% des fils adoptés sont à terme des délinquants.
- enfin, le taux monte à 24% si tant les parents biologiques que les parents adoptifs ont un passé délictueux.

Les données de l'étude de Mednick, Gabrielli et Hutchings (1984) sont cependant à considérer avec prudence : par exemple, la relation entre adoption et criminalité n'est pas significative pour des actes de violence contre des personnes, mais seulement pour des crimes touchant aux biens physiques.

Utilisant les mêmes données, Moffit (1987) a mené une recherche auprès d'adoptés dont les parents avaient un passé délictueux et souffraient en outre d'une maladie mentale. Les résultats de son étude sont similaires à ceux de l'étude de Mednick, Gabrielli et Hutchings (1984): les fils adoptés ont un taux de passage à l'acte délinquant envers des biens physiques significativement plus élevé que la norme lorsque leurs parents biologiques présentent un passé délictueux assorti d'une maladie mentale. Cependant, le taux pour des actes de violence contre des personnes, quoique élevé, n'est pas significatif.

Il ne semble pas que les facteurs génétiques soient un facteur prépondérant pour les adoptés dans le passage à l'acte violent contre des personnes. On pourrait imaginer que d'autres facteurs tels que des conditions particulières de grossesse, des accidents périnataux et des circonstances de vie défavorables

contribuent éventuellement à augmenter le taux d'actes violence commis par ces adoptés, mais à ce jour, ces facteurs n'ont pas été mis en évidence.

Qu'en est-il des actes très violents commis par des adoptés, tels que divers types d'homicides ? Peut-on éventuellement les expliquer par la psychodynamique individuelle et familiale particulière des adoptés ? A ma connaissance, il n'existe qu'une seule publication sur l'adoption et l'homicide : Kirschner (1992) passe en revue plusieurs cas d'homicide par des adoptés et propose même un "syndrome de l'enfant adopté". Les traits principaux de ce syndrome seraient: une dissociation extrême des sentiments de rage, un sentiment de confusion chronique et douloureux sur le plan de l'identité, une hypersensibilité au rejet et un comportement antisocial. De plus, une partie du "self" de l'adopté, ressenti comme "mauvais" et généralement associé avec les parents biologiques imaginaires, serait souvent dissocié. Sous certaines conditions de stress, notamment face à une perte ou un rejet véritable ou simplement imaginé, cette partie dissociée du "self" peut exploser, selon Kirschner, en une violence meurtrière envers les parents adoptifs ou d'autres personnes. Plusieurs de ces critères sont pertinents en rapport avec le cas que je présente.

David et le meurtre du parent adoptif

Ma prise en charge clinique de David a débuté en 1988 lorsque je travaillais dans un hôpital de haute sécurité dans l'état du Massachusetts (États-Unis). Il avait alors 20 ans et manifestait plusieurs signes classiques d'un désordre schizophrénique. Une année auparavant, il avait tué son père adoptif et presque réussi à faire de même avec sa mère adoptive. Brièvement, les faits sont les suivants : les parents de David rentrent en début de soirée avec des commissions et posent leurs emplettes sur la table de la cuisine. David, avec qui personne n'avait parlé ce jour-là, fouille dans les sacs et sort de la viande hachée, se prépare quelques hamburgers pour lui seul et les met à cuire. Son père lui signifie que sa mère va préparer un repas pour la famille entière. David répond "non" en agitant son index. Son père dit fermement à sa femme d'ignorer son refus. Soudain, David s'empare d'un couteau de cuisine, donne un coup de pied au bas ventre de son père et le poignarde jusqu'à ce que mort s'ensuive. Sa mère s'enfuit dans la rue et David la poursuit en la poignardant plusieurs fois dans le dos avant de s'échapper.

Lors de notre première prise de contact, David était en situation d'expertise pour déterminer son aptitude à passer en jugement et son degré de responsabilité pénale (il fut déclaré irresponsable en raison de sa maladie mentale). A bien des égards, son cas est typique de celui de nombreux adoptés en situation d'expertise : pratiquement aucune attention n'est accordée à leur

statut d'adopté et au rôle éventuel que cet élément pourrait jouer dans leur pathologie ou dans leur passage à l'acte violent. En réalité, à mon sens, l'adoption est une composante cruciale du processus qui s'achève par un acte violent.

L'élément le plus frappant dans le dossier médical de David, par ailleurs fort complet, est l'absence de détails sur son statut d'adopté. Ce statut est certes signalé, mais l'information n'est pas étayée et ne porte pas sur les conditions de sa prise de connaissance de son statut d'adopté ou sur ses sentiments à ce propos.

Le rapport d'expertise, écrit par un psychologue-expert parmi les plus expérimentés des États-Unis et à tous égards passionnant, ne comble pas l'absence d'informations du dossier médical. Après avoir mentionné en passant que David est un enfant adopté, l'expert développe des arguments allant dans le sens de l'irresponsabilité pénale fondée sur les symptômes patents de schizophrénie. Dans un passage, il mentionne que David souffre d'hallucinations olfactives : David croit que son corps dégage une mauvaise odeur, une odeur que les autres peuvent sentir mais qu'ils refusent d'admettre. Si l'expert avait été sensible à la place de l'adoption dans la psychodynamique de son sujet, il aurait pu supposer que les symptômes olfactifs, en plus de la pathologie grave à laquelle ils renvoient, indiqueraient une forme primitive de préoccupation de l'identité propre. A sa manière psychotiquement bizarre, David semble dire : "je suis différent et mauvais, et personne ne veut admettre ma différence".

Ailleurs, l'expert mentionne d'autres éléments symptomatiques qu'il ne relie pas à l'adoption. Il écrit par exemple : "L'enfance de David regorge de comportements étranges qui ont été largement ignorés mais rétrospectivement sont indicatifs de sa maladie mentale. Par ailleurs, sa mère rapporte que *comme enfant David pensait toujours que les gens devaient être "parfaits" et était préoccupé de n'être lui-même pas parfait*". Or, quelle meilleure manière pour un enfant de communiquer son sentiment d'être un rejeton défectueux ! Ce fantasme est d'ailleurs plutôt commun chez les enfants adoptés et leur permet d'expliquer pourquoi leurs parents biologiques ont dû se débarrasser d'eux ou leur peur d'être rejeté par leurs parents adoptifs.

A la lecture du rapport, il est certain que l'adoption comme facteur dans la dynamique de l'homicide a été ignorée tout comme elle l'a été dans les cas similaires que j'ai pu examiner. En ce qui concerne David, ce n'est qu'au fil des années en tant que l'un de ses soignants et au cours d'innombrables séances de tribunal comme expert que j'ai pu accumuler des bribes de son histoire et une autre compréhension de ses actes.

Par exemple, la préoccupation de perfection de David est encore révélée par une information somme toute assez banale. Sa mère adoptive me confia un jour qu'à l'adolescence, David aimait regarder les images des femmes dévêtues dans Playboy (un comportement en fait ni atypique ni foncièrement anormal ou malsain pour des adolescents). Cependant dans le cas de David, les pin up de Playboy ne l'intéressaient que parce qu'elles lui servaient de point de comparaison permettant de souligner l'imperfection de sa mère adoptive. Ici encore il est possible que des préoccupations relatives à sa filiation soient plus significatives que l'émergence d'une curiosité libidinale propre à l'adolescence. Plus tard, sa mère se souviendra encore que David exprimait la croyance infondée, selon elle, qu'il était d'origine hébraïque et différait ainsi de ses parents adoptifs d'extraction italo-américaine.

David fut adopté peu après sa naissance et rejoint par un deuxième enfant, une fille plus jeune, adoptée peu après. Aucune information n'est disponible sur sa sœur si ce n'est qu'elle aurait atteint l'âge adulte sans problème particulier. Les parents adoptifs étaient issus d'une classe socio-économique modeste. Ils avaient largement dépassé la quarantaine sans avoir d'enfant par des méthodes naturelles et ce n'est qu'alors qu'ils ont songé à adopter.

Ils auraient informé leurs deux enfants "depuis le début" du fait qu'ils avaient été adoptés. Quand bien même il n'y a guère de raison de mettre en doute cette assertion, elle doit toujours être investiguée plus avant avec les parents adoptifs. En effet, ceux-ci fournissent parfois des explications pour le moins surprenantes. Par exemple, un couple de parents en traitement m'a une fois expliqué qu'ils avaient dit à leur enfant de 3 ans qu'il était adopté, mais que par la suite, ce sujet n'avait plus jamais été abordé parce que l'enfant ne manifestait aucune détresse à propos de son adoption et aussi parce qu'il ne les avait jamais interrogés à ce propos. Cette attitude relativement fréquente permet aux parents adoptifs de maintenir l'illusion qu'ils sont les parents authentiques et que leur enfant adoptif les reconnaît comme tels. Un processus similaire a peut-être eu lieu dans le cas de David.

Toujours est-il que David n'aurait pas montré de signes inquiétants sur le plan du fonctionnement mental jusqu'à l'âge de 15 ans. Il est bon élève durant les premières années de sa scolarité secondaire et a de nombreux amis. Soudainement, ses résultats scolaires chutent et il se retire dans sa chambre où il passe ses journées à regarder la télévision. Cet isolement devient presque complet et il ne parle plus aux membres de sa famille. En même temps, il devient de plus en plus présomptueux et agit comme un dictateur à la maison. Son comportement se dégrade et il devient violent s'il est contredit. A une occasion, il éjecte violemment sa mère de la salle de bain et en vient aux mains avec son père lorsque celui-ci s'interpose. Il se met à insulter ses parents,

proférant qu'ils lui sont inférieurs, se moquant de leurs origines modestes, les rabaissant pour n'avoir pas été au-delà de la scolarité primaire et n'avoir rien accompli au cours de leur vie, etc.

Ces incidents sont à l'origine de plusieurs hospitalisations psychiatriques de courte durée. Ces hospitalisations étant décidées contre le gré de David, à chaque fois psychologue et parents devaient témoigner pour convaincre un juge de l'interner.

Deux événements particulièrement intéressants eurent lieu durant l'année précédent le meurtre de son père. Le premier suit une hospitalisation au cours de laquelle l'équipe soignante avait fait un bon travail de médiation entre David et ses parents. A sa sortie, il était convenu que David chercherait un travail, ce qu'il fit en apparence diligemment. Tout le monde fut surpris, et en particulier sa mère, lorsque l'on découvrit qu'au lieu de chercher un emploi, David avait passé son temps à tenter d'élucider ses origines. En fait, il fut arrêté au principal bureau d'adoption du Massachusetts après avoir violemment réagi lorsque les employés avaient refusé de lui donner des informations sur ses ascendants biologiques.

Le deuxième événement suit une autre hospitalisation. En raison de la persistance de son comportement violent, il fut décidé d'entreprendre des démarches légales complexes pour nommer son père adoptif tuteur, le placer dans un foyer pour mineurs et obtenir un ordonnance du judiciaire permettant d'imposer des soins psychopharmacologiques. Si l'on réexamine cet épisode, il est frappant de constater que les pires craintes de David se réalisaient. David, l'adopté qui regardait de haut ses parents adoptifs, qui les confrontait violemment à la recherche de sa propre identité, se retrouve soudainement déchu de ses droits individuels, à la fois contrôlé et rejeté par sa famille adoptive. Paradoxalement, le contrôle de son existence est confié à son père adoptif.

Les événements dramatiques qui suivirent parlent d'eux-mêmes. Son placement en institution est retardé, il continue de vivre chez ses parents et il tue son père.

Les homicides par des adoptés

Le meurtre de parents adoptifs est un événement probablement plus rare que le meurtre de parents biologiques. Aux États-Unis, entre 1.5% et 2.5% de tous les homicides sont des parricides (inclus les parents biologiques et adoptifs), à peine plus fréquent que le meurtre d'un frère ou d'une sœur. En 1989, sur 21 500 homicides, seuls 344 parricides et matricides par des enfants (biologiques et adoptés) de tous âges sont recensés (Mones, 1991). Dans la vaste

majorité des cas, ceux-ci ont eu lieu dans un contexte de maltraitance familiale extrême.

Cependant, il semble que le parricide et le matricide par des enfants adoptés sont des phénomènes plus fréquents qu'on ne le penserait. Bien qu'aucune statistique ne confirme cette notion, j'ai conduit une enquête auprès de collègues psychologues, criminologues et psychiatres via Internet, le réseau mondial de communication électronique. En un très court laps de temps, plus d'une douzaine de cas récents de parricide et matricide commis par des adoptés m'ont été signalés.

Le cas le plus célèbre est sans aucun doute celui des frères Menendez, actuellement en jugement en Californie. Un procès abondamment retransmis sur CNN et commenté dans la presse américaine, il n'a pas été mentionné à ma connaissance que les deux frères sont accusés d'avoir tué leurs parents adoptifs. Selon les accusés, leur père les aurait violentés sexuellement alors que leur mère n'aurait rien fait pour les protéger. Un autre motif plus crédible semble être l'appât de la fortune des parents. L'issue de cette affaire sordide n'est pas encore connue puisqu'un non lieu surprenant fait actuellement l'objet d'un appel.

Dans un autre cas célèbre de 1985, Steve Benson, l'héritier de la fortune des cigarettes Benson & Hedges, fut condamné à la prison à vie pour le meurtre par bombe de sa mère adoptive.

Dans son article sur les adoptés qui tuent, Kirschner (1992) donne des détails sur trois des sept cas qu'il connaît personnellement. L'un d'eux ressemble étrangement à celui de David : Patrick DeGelleke, âgé de 14 ans, incendie la maison de ses parents adoptifs alors que ceux-ci s'y trouvaient. Peu de temps avant le meurtre, ses parents l'avaient menacé d'obtenir un ordre judiciaire le plaçant en institution et lui interdisant l'accès à la maison. Kirschner suggère également qu'un nombre disproportionné d'adoptés commettent des homicides d'autres types. Par exemple, le taux d'adoptés parmi les tueurs multiples et les meurtriers en série serait également élevé. Mentionnons pour exemple le tristement célèbre David "Fils de Sam" Berkowitz qui sévit en son temps à New York, Gerald Eugene Spano qui tua 32 personnes en Floride, et Kenneth Bianchi, également connu sous le nom de l'"Étrangleur de Hillside", qui viola et tua 10 jeunes femmes à Los Angeles dans les années 1970.

S'il est confirmé que les adoptés tuent plus fréquemment qu'on ne le pense, pourquoi cette information n'est-elle pas mieux connue ?

Parfois personne dans l'entourage, hormis les parents adoptifs, n'est au courant de l'adoption. A première vue cette situation paraît un peu surprenante.

Cependant, le processus d'adoption baigne souvent dans un secret quasi total. Et même si l'adoption n'est pas un secret en famille, l'information n'est pas toujours dévoilée à l'extérieur.

Une autre raison est que le statut d'adopté est facilement ignoré par le système judiciaire. Pour des raisons pratiques et juridiques, la justice ne distingue pas un parricide par un enfant adopté d'un parricide par un enfant biologique. Après tout, sur le plan juridique, un enfant adopté est tout simplement l'enfant légal de ses parents et rien ne le distingue d'enfants de filiation naturelle.

Une dernière explication tient peut-être à l'attitude bienveillante de la société envers l'adoption et le refus d'envisager que ce processus puisse mal tourner. En effet, les parents adoptifs sont presque universellement perçus comme des adultes altruistes qui, en adoptant un enfant, accomplissent un acte connoté positivement sur le plan social. Révéler la face négative et cachée de l'adoption impliquerait, pour la société toute entière, une remise en question de ces valeurs.

Pour conclure, le meurtre de parents adoptifs n'est qu'une forme parmi d'autres de violences intrafamiliales extrêmes. Le meurtre familial est une vieille histoire, un thème à l'origine de nombreux mythes à travers le monde et qui faisait déjà le succès de nombreuses tragédies durant l'antiquité. Les maris tuent leurs épouses, les femmes tuent leurs époux, les parents maltraitent, abusent sexuellement de leurs enfants, les tuent et, de temps en temps, un enfant, adopté ou biologique, tue l'un ou l'autre de ses parents et parfois les deux.

Il est curieux que la littérature sur le parricide cite toujours Oedipe et le meurtre de son père Laïus. Tout comme les expertises ignorent le statut d'adopté, il est rarement mentionné qu'Oedipe avait été maltraité physiquement et abandonné par ses parents lorsqu'il était en bas âge et qu'il avait été adopté...

Bibliographie

- American Psychiatric Association (1987). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (Third edition, Revised). Washington, DC : Auteur.
- Brodzinski, D. M., Radice, C., & Huffman, L. (1987). Prevalence of clinically significant symptomatology in a non clinical sample of adopted and non adopted children. *Journal of Clinical Child Psychology*, 16(4), 350-356.
- Jaffé, P.D. (1994, Juin). Murdering adoptive parents. In F. Beyeaert (Chair), *Murder in the family*. Symposium tenu lors du XX International Congress of the International Academy of Law and Mental Health, Montréal, Canada.
- Kirschner, D. (1992). Understanding adoptees who kill: Dissociation, patricide, and the psychodynamics of adoption. *International Journal of Offender Therapy and*

Comparative Criminology, 36(4), 323-333.

Mednick, S. A., Gabrielli, W. F., & Hutchings, B. (1984). Genetic factors in criminal behavior : Evidence from an adoption cohort. *Science*, 224(891-893).

Moffit, T. E. (1987). Parental mental disorder and offspring criminal behavior : An adoption study. *Psychiatry*, 50, 346-360.

Mones, P. (1991). *When a child kills*. New York : Pocket Star.